



Ville de Lac-Saint-Joseph

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
#2026-316 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2024-301
AFIN DE CHANGER LES USAGES PERMIS DANS
LA ZONE 1H DE « HABITATION COLLECTIVE (H2) » À « RÉCRÉATION ET LOISIRS (P1) »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance régulière du conseil tenue le 15 juin 2026, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement no 2026-316 modifiant le Règlement de zonage no 2024-301.
2. Ce Projet de règlement a pour but de changer les usages permis dans la zone 1H de « Habitation collective (H2) » à « Récréation et loisirs (P1) », (ii) modifier la grille des spécifications relative à la zone 1H et (iii) redésigner la zone 1H en zone 1P.
3. Ce Projet de règlement concerne l'ensemble des zones situées sur le territoire de la Ville.
4. Ce Projet de règlement contient certaines dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une **assemblée publique de consultation** aura lieu sur ce Projet de règlement le **8 juillet 2026, à 19h00, à la salle du conseil de la Ville de Lac Saint-Joseph, située au 360 Chemin Thomas Maher**, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).
6. Au cours de cette assemblée publique, le Projet de règlement sera expliqué par le maire ou un conseiller désigné par le maire. Ce dernier expliquera le Projet de règlement et les conséquences de son adoption. Seront également identifiées les dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Par la suite, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire.
7. Ce Projet de règlement, incluant un plan de zonage (avant et après modifications), est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal situé au 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

DONNÉ à Lac-Saint-Joseph ce 23^e jour du mois de juin de l'année 2026.

Luc Harvey,
Greffier-trésorier